



## Un SAGE pour l'eau de l'Ardèche ! (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

C'est par une signature conjointe des trois préfets (de l'Ardèche, du Gard et de la Lozère), que le SAGE du bassin versant de l'Ardèche vient d'être officiellement reconnu et approuvé (l'arrêté inter préfectoral a été notifié aux 158 communes du bassin versant de l'Ardèche le 14 septembre).

Ce document est le fruit de 10 années d'expertise, de concertation et d'études approfondies. Elaboré par et pour le territoire, c'est un outil de planification et de gestion durable de l'eau et des milieux naturels, en équilibre avec les usages.

Pascal Bonnetain, qui préside la Commission Locale de l'Eau (instance d'élaboration du SAGE), félicite tous les acteurs impliqués pour cette validation qu'il tient à placer dans une dynamique d'avenir et non comme un simple aboutissement : « cette validation vient couronner 30 ans d'implication des collectivités pour une amélioration durable de la qualité de nos rivières en équilibre avec nos usages de l'eau, mais elle nous engage et nous arme aussi pour les années à venir : maintenant, le SAGE doit vivre et être mis en œuvre ! ».

2013 sera donc une année toute particulière : « année mondiale de l'eau » et première « année locale » d'entrée en vigueur du SAGE !



### **L'adoption définitive après avis favorable de l'enquête publique :**

Le SAGE, outil inédit pour le territoire, est élaboré par une instance de concertation où se retrouvent des représentants élus des collectivités (pour 52% des membres), des représentants des services de l'Etat et administrations (pour 21%) et des représentants des usagers de l'eau (pour 27%).

Cette instance, la Commission Locale de l'Eau, est présidée depuis sa création en 2003 par Pascal Bonnetain (Président du Syndicat Mixte Ardèche Claire).

Le projet de SAGE a été adopté par la CLE à l'unanimité dès 2011, avant d'être soumis à la consultation des collectivités et mis en enquête publique.

### **Concrètement, ça va changer quoi d'avoir un SAGE ?**

Le SAGE est un document qui traite de tous les enjeux de l'eau de notre bassin versant : qualité, quantité, biodiversité, eau potable, urbanisme, assainissement, hydroélectricité, sécheresse, risque inondation, baignade, ...

Son objectif est de définir les **conditions acceptables d'un équilibre durable entre protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et satisfaction des usages de l'eau.**

Une fois défini, un SAGE se met en œuvre de deux façons :

- réalisation concrète de la liste des actions identifiées comme essentielles à mener ;
- prise en compte de principes et règles à respecter pour un aménagement du territoire cohérent avec la gestion de l'eau.

Dès aujourd'hui, la mise en œuvre du SAGE Ardèche est en route sur notre bassin versant. Par exemple :

⇒ Contrats de rivière et programmes d'actions :

Des « contrats de rivière » sont en cours de déroulement ou d'élaboration sur les trois vallées du bassin versant : la vallée de l'Ardèche, celle de la Beaume et celle du Chassezac. Portés par les Syndicats de Rivière, ce sont des programmes d'actions concrètes et financées qui mettront en œuvre à peu près le tiers des préconisations du SAGE.

⇒ Economies d'eau :

Un travail partenarial est en cours d'élaboration avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche pour accompagner les agriculteurs vers une modernisation et une optimisation de l'irrigation.

⇒ Inondations :

Un Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) porté par le Syndicat Ardèche Claire à partir de 2012, et financé notamment via le Fond Barnier, permettra de mettre en œuvre les actions relatives à l'enjeu inondation.

⇒ Aménagement du territoire :

Une fois le SAGE approuvé, tous les documents d'urbanisme préexistants devront lui être rendu compatible dans un délai de 3 ans. L'appui aux communes pour la mise en compatibilité de leurs PLU sera un des axes forts de travail de l'année 2013.

**L'enjeu de la mise en cohérence de la politique de l'eau et de celle de l'aménagement du territoire apparaît donc plus que jamais essentielle. A ce titre, lors de l'adoption du SAGE par la Commission Locale de l'Eau, ses membres ont souhaité interpeller les acteurs de l'aménagement du territoire et de l'eau en vue de la mise en place de SCOT(s) intégrant le SAGE sur notre bassin versant.**

#### **Repère :**

Le SAGE est élaboré à l'échelle d'un territoire cohérent au sens hydrologique et géographique :

#### **le bassin versant de l'Ardèche.**

Le bassin versant de l'Ardèche c'est : 158 communes, sur 3 départements (Ardèche, Gard et Lozère) et 2 régions – une superficie de 2 430km<sup>2</sup> et près de 1000km de rivières – 118 000 habitants permanents qui ont besoin d'eau à la maison comme pour leurs loisirs – un chiffre qui est multiplié par 2.5 en été !!!